

Ligne santé pour les réfugiés : Demande aux fournisseurs de soins de santé d'offrir des soins de transition aux réfugiés

17 décembre 2015



Ligne santé pour les réfugiés

1 866 286-4770 (sans frais)

Ligne santé pour les réfugiés

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le Ministère) a mis sur pied une ligne santé temporaire gratuite en plusieurs langues pour les réfugiés. Elle permet de mettre les réfugiés en communication avec des fournisseurs de soins de santé qui pourront leur offrir des soins et des services de transition.

Pour ce faire, le Ministère est à dresser un registre de fournisseurs de soins de santé pouvant offrir des soins et des services de transition à des réfugiés. Les soins de transition comprennent l'évaluation initiale, les soins ou l'orientation vers d'autres services de santé.

Les fournisseurs de soins de santé qui souhaitent participer doivent communiquer avec la **ligne santé pour les réfugiés** au **1 866 286-4770** pour ajouter à la liste leur nom, le nom et l'adresse de leur établissement, les services offerts et le nombre de patients ou de clients qu'ils pourraient recevoir.

La ligne santé pour les réfugiés permettra ensuite d'établir des correspondances entre ces renseignements et les demandes des réfugiés et des groupes parrains.

Qui peut participer?

Les fournisseurs de soins de santé, les organisations, les cabinets et les cliniques qui offrent des services financés par le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) ou le Régime d'assurance-santé de l'Ontario peuvent se porter volontaires, notamment :

- les fournisseurs de soins primaires (centres de santé pour les réfugiés, centres de santé communautaires, équipes de santé familiale, cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien, centres dirigés par des sages-femmes, cabinets de médecins, cliniques sans rendez-vous, etc.);
- les spécialistes (obstétriciens, gynécologues, pédiatres, psychiatres, etc.);

- les professionnels paramédicaux, y compris les ergothérapeutes, les orthophonistes et les physiothérapeutes;
- les fournisseurs de services de santé mentale;
- les dentistes;
- les optométristes.

Que me demandera-t-on lorsque je composerai la ligne santé pour les réfugiés?

Pour vous porter volontaire, vous devez être un membre en règle de votre ordre de réglementation et consentir à fournir vos coordonnées.

Veillez avoir les renseignements suivants lorsque vous appelez :

- les services de soins de santé que vous pouvez offrir et toute restriction qui s'applique;
- les coordonnées de votre établissement;
 - Veuillez indiquer si vous vous inscrivez à titre individuel ou comme groupe de pratique.
- le nombre de réfugiés pour lesquels vous pouvez offrir des soins de transition;
 - Cette information est importante, car le système est réinitialisé après chaque correspondance établie; vous risquez donc moins de recevoir plus de patients que vous pouvez en traiter.
- la période pendant laquelle vous estimez pouvoir offrir des soins de transition, ainsi que les langues que vous parlez ou dans lesquelles vous pouvez offrir des services (les réfugiés syriens parlent arabe, kurde, arménien, kabarde, français ou anglais).

Comment me mettra-t-on en communication avec les réfugiés?

Les réfugiés, les programmes d'aide à la réinstallation, les parrains et les organismes d'aide à l'établissement ont accès à la ligne santé pour les réfugiés afin de trouver un fournisseur de soins de santé. Lorsqu'ils appellent, ils sont dirigés vers les fournisseurs les plus proches qui sont en mesure d'offrir des soins de transition aux réfugiés.

Comment me désinscrire du registre de la ligne santé pour les réfugiés?

Vous pouvez composer ce numéro pour modifier votre inscription en tout temps. Il vous revient d'appeler la ligne santé pour mettre à jour vos renseignements ou vous retirer du registre.

Combien de temps durera ma participation?

Vous pouvez faire partie du registre aussi longtemps que vous êtes en mesure de recevoir des réfugiés comme patients. Vous pouvez composer ce numéro pour modifier votre inscription en tout temps.

Pour en savoir plus, appelez le Service de renseignements aux professionnels de la santé **(sans frais) au 1 866 212-2272.**